RESPONSABLE DE SECTEUR/UNITE (h/f) #833

https://recrutement.departement13.fr/front-jobs-detail.html?id_job=833&id_origin=0

Limite de candidature	14-12-2026
Mise à jour	24-02-2026
Service	DIRECTION DES FINANCES > SERVICE BUDGET
Localisation	MARSEILLE / HOTEL DU DEPARTEMENT
Contrat	Titulaire / Lauréat concours / Contractuel
Statut	-
Fonction	Responsable De Secteur/Unite (h/f)
Date de fin	14-12-2026
Filière	Administrative
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Rédacteurs territoriaux
Grade	Redacteur, Redacteur Principal De 1Ere Classe, Redacteur Principal De 2Eme Classe

Contexte et définition du poste

MISSIONS :

Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service, assurer, au sein du pôle budget, la préparation et le suivi d'exécution du budget des directions dont il a la charge.
Effectuer, avec l'équipe d'encadrement, l'analyse des demandes nouvelles et veiller au respect par les différents acteurs des procédures budgétaires, ou toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et son domaine d'intervention.

ACTIVITES :

- Contrôle et analyse des demandes des différentes directions ;
- Interface avec les services gestionnaires (assistance technique – conseil) ;
- Saisies sur e-GF des crédits votés à l'occasion des différentes étapes budgétaires et travail de contrôle ;
- Examen des projets de rapports (Conseil départemental et Commission permanente)
- Suivi de l'exécution du budget ;
- Tenue de tableaux de suivi ;
- Organiser le travail en lien avec les collaborateurs ;
- Participer à l'élaboration des procédures nouvelles ;
- Assurer la transmission des informations aux services gestionnaires, aussi bien qu'à sa hiérarchie.

Profil recherché

- Goût pour les chiffres et plus particulièrement la matière budgétaire ;
- Maîtrise de l'outil informatique, notamment Excel et e-GF ;
- Qualités relationnelles ;
- Sens du travail en équipe ;
- Capacité à déléguer ;
- Adaptabilité ;
- Disponibilité ;
- Rigueur ;
- Discrétion et respect de la confidentialité.

👉DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES :

Tous nos postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap. Nous veillons à proposer un environnement accessible et adapté aux besoins de

chacun.

Tickets restaurant (10.50 euros)
Participation Mutuelle et/ou Prévoyance à hauteur de 72 euros/mois maximum
Participation aux frais de transports sur l'ensemble du territoire départemental
Une prime annuelle de 1 683,98 euros net est versée à tous les agents du Conseil départemental en novembre, au prorata du temps travaillé
Télétravail possible jusqu'à 2 jours/semaine, selon les nécessités et l'organisation du service
Régime indemnitaire départemental (application du RIFSEEP, versé mensuellement)
Des offres loisirs, sport et culture pour les agents départementaux.